



BIENVENUE SUR LE SITE DES PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR EVASION VERTE

Afin de vous permettre de passer un moment ludique et sportif agréable en toute sécurité, nous vous rappelons qu'évoluer d'arbres en arbres, à plusieurs mètres du sol - de façon totalement autonome, c'est-à-dire sans encadrement - **constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de consignes impératives** décrites ci-dessous.

En votre qualité de Client du site Evasion Verte, vous devez :

1/ Etre en forme physique satisfaisante, ne pas présenter d'ostéoporose ou de problèmes cardiaques, et n'avoir rien consommé qui puisse altérer votre comportement ou votre discernement (alcool, drogue, médicament, etc.). Etre en bonne forme psychique (pour éviter les paniques) et non sujet au vertige.

2/ Suivre la formation préalable d'initiation obligatoire (« l'Initiation ») dispensée par les Opérateurs d'**Evasion Verte** qui concerne notamment les conditions d'utilisation du matériel d'Equipement de Protection Individuelle (« EPI ») et des installations, les techniques d'évolution, les règles de sécurité et de prudence ainsi que les règles de respect du milieu naturel;

3/ Respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront décrites et données par les Opérateurs d'**Evasion Verte**, en tout premier lieu le double assurage.

4/ Utiliser scrupuleusement les Equipements de Protection Individuelle (« EPI ») qui vous seront confiés. Adopter une tenue sportive en rapport avec cette activité (notamment des chaussures de sport). Attacher les cheveux et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulards, capuches, boucles d'oreilles, écouteurs de baladeurs etc.), éviter les objets de valeur (lunettes, bijoux, clefs, téléphones portables etc.) et plus généralement tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution dans les arbres.

5/ Ne pas hésiter à prendre conseil, soumettre toute difficulté ou encore demander l'intervention à tout moment des Opérateurs d'Evasion Verte.

De par la nature de cette activité à risque, en qualité de Client, vous autorisez **Evasion Verte** et acceptez irrévocablement qu'**Evasion Verte** puisse selon le cas :

- fermer le parcours en cas de mauvaises conditions météo (foudre, vent fort, terrain impraticable) ;
- exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même ou qui ne tiendrait pas compte de nos observations (exemple : non- respect des consignes de sécurité comme le double assurage ; chute d'objets) ;
- refuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs d'état physique et psychique nécessaires.





En acquittant votre droit d'entrée (paiement d'une entrée sur place, entrée pré-payée) ou en utilisant une entrée offerte, une invitation, vous reconnaissez en votre qualité de client, expressément avoir pris connaissance et compris les présentes dispositions du Règlement Intérieur qui s'imposent à vous et les accepter dans leur totalité et sans réserve.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE : Parcours Acrobatique en Hauteur (« PAH ») dans les arbres

1/ Activité non encadrée, au sens courant du terme, sans accompagnement continu du participant, sans enseignement de technique sportive, se déroulant en milieu naturel, accessible facilement par véhicule, avec moyens de communication immédiats avec les organismes de secours.

2/ Ateliers mis à disposition, mais soumis à des restrictions d'usage, à des règles de fonctionnement de sécurité.

3/ Instructions préliminaires, avec formation sur les gestes de base en matière d'auto-assurance par validation d'acquis, autorisation de pratique.

4/ Surveillance de l'activité.

5/ Intervention à 4 niveaux :

- 1) *rappel des consignes*
- 2) *aide à une personne en difficulté par assistance rapprochée*
- 3) *évacuation*
- 4) *intervention de premier secours en cas d'accident.*

CONSIGNES IMPERATIVES DE SECURITE

En qualité de Client vous vous engagez à suivre et appliquer sans restriction les consignes de sécurité énoncées ci-dessous (sous la surveillance des opérateurs du site Evasion Verte), lors de l'Initiation, de votre évolution dans les arbres et au sol et ceci pendant toute la durée de votre présence sur le site d'Evasion Verte.

- L'Initiation est obligatoire, pour chaque Client, même pour les personnes ayant déjà pratiqué sur d'autres parcs.
- Le double assurance est obligatoire tout au long des parcours et sur l'ensemble des ateliers, y compris les échelles verticales et les ateliers de faible hauteur.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les pratiquants doivent porter des chaussures et une tenue adaptées à l'activité et ne rien avoir sur eux qui puisse tomber alors qu'ils évoluent en hauteur.
- Il est interdit de stationner ou circuler sous les activités et les plates-formes.
- Il est strictement interdit de fumer.





LIMITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Le site **Evasion Verte** comprend 3 parcours acrobatiques dans les arbres et 1 parcours d'Initiation (les « Parcours »).

- L'accès aux Parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé exclusivement aux Clients d'**Evasion Verte**.
- Les Parcours sont interdits aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés d'adultes.
- L'accès à un Parcours est réservé aux Clients n'ayant éprouvé aucune difficulté particulière sur le(s) Parcours précédant(s) de difficulté inférieure.

TABLEAU DES DIFFERENTS PARCOURS PAR ORDRE DE DIFFICULTE

NOM & COULEUR	HAUTEUR MAXIMALE	MINIMUM Age ou Taille	Accompagnement pour les - de 16 ans
Les Marcassins	1.5m	6 ans	1 adulte au sol ou sur le parcours
Les Chevreuils	4.5m		
Les Chauve-souris	7m	1.30m*	
Les Ecureuils	12m		

IL FAUT EFFECTUER LES PARCOURS PAR ORDRE DE DIFFICULTE (HAUTEUR).

IL FAUT EFFECTUER LE PARCOURS BLEU AVANT LE ROUGE.

(*) Les opérateurs pourront vérifier l'aptitude des enfants de plus de 1.30m à évoluer sur le Parcours Rouge et éventuellement refuser son accès si l'enfant n'est pas jugé apte à évoluer sur ce parcours qui est le plus haut.

- 3 personnes maximum peuvent stationner sur une même plate-forme (suivant sa taille).
- 1 seule personne au maximum, peut évoluer par atelier entre deux plateformes.
- 1 seule personne à la fois sur les tyroliennes et les lianes : il est impératif d'attendre que la personne devant soit sortie de la zone de réception avant de mettre les mousquetons des longues sur le câble au départ d'une tyrolienne.
- L'Équipement de Protection Individuel (boudrier, mousquetons, longues et poulie - « EPI ») vous sont confiés pour une durée maximale de deux (2) heures à partir du début l'Initiation. Toute dépassement de plus de 10 minutes de cet horaire vous sera facturée 5 euros.

Evasion Verte se réserve le droit d'exclure, sans indemnité ni remboursement, toutes personnes présentes sur les Parcours ou au sol qui ne respecteraient pas les consignes ou restrictions ci-dessus.





ASSURANCES ET RESPONSABILITES INDIVIDUELLES

- Toute personne présente sur le site Evasion Verte est réputée avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident.
- La participation des mineurs est réputée avoir reçu l'accord des parents, responsables majeurs etc. qui s'engagent à les surveiller tout au long des Parcours, que ceux-ci accompagnent ou non le mineur sur le Parcours (Nous recommandons 1 adulte pour 4 enfants de moins de 10 ans).
- Les groupes évoluent sous la responsabilité de leur organisateur qui doit, le cas échéant, souscrire une extension de garantie pour la pratique de cette activité autonome.
- Les groupes de mineurs (scolaires et collectivités) doivent prévoir un encadrement suffisant compte tenu de la spécificité de l'activité et de l'âge des pratiquants (1 encadrant pour 4 à 6 mineurs pratiquants).

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le personnel encadrant (les « Opérateurs ») d'Evasion Verte est identifiable par des T-shirts, veste ou imperméables de couleur vert vif, des polaires ou T-shirts de couleur marron (portant le logo et le nom d'**Evasion Verte**) et par le port d'un sac de secours couleur jaune vif.

Les Opérateurs ont été formés par la société Nature Urbaine selon un programme de formation dispensé par l'AFFORPAH. Les Opérateurs ont tous suivis une formation adaptée qui est validée par un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) d'opérateurs de parcours acrobatique en hauteur.

La liste des Opérateurs est affichée à l'accueil du site **Evasion Verte**. Le personnel encadrant est divisé en deux catégories d'Opérateurs :

1/ Opérateur de parcours acrobatique, ayant pour fonctions de :

- Apporter les informations nécessaires à la bonne utilisation du matériel (EPI) et des ateliers pour les pratiquants ;
- Equiper et vérifier le bon équipement des pratiquants ;
- Evaluer l'aptitude à évoluer en autonomie lors d'un parcours test en hauteur ;
- Veiller au respect des consignes de sécurité ;
- Donner l'alerte à l'intervenant en hauteur en cas de nécessité.

2/ Intervenant en Hauteur : opérateur de parcours acrobatique ayant pour fonction complémentaire de porter assistance et d'évacuer une personne sur un parcours pour la descendre au sol.

